

Voirie 2017

Cette année 2017 a été très particulière pour l'entretien de nos routes et chemins d'exploitation.

- Les travaux prévus par la Com-Com sur nos routes communautaires ont dû être reportés d'une année afin de réparer l'aqueduc de Viville qui s'effondrait. Nous avons donc pris une délibération au conseil municipal dans ce sens.

- Les travaux prévus par notre commune sur les chemins d'exploitation ont également dû être différés pour pouvoir réparer tous les dégâts occasionnés par les pluies torrentielles du 31 mai 2017. Plus de 40 000 € ont été nécessaires pour palier aux différents travaux. Tous les chemins autour de l'Age et Cros ont dû être réparés. La mare de Lavaud a été complètement ensevelie, ainsi que les pourtours du camping qui ont été endommagés. Nous avons sollicité deux entreprises afin d'exécuter aux plus vite les travaux. Nous remercions l'entreprise Courcelle et l'entreprise Loizeau d'avoir répondu dans les plus brefs délais.

- Sur nos routes communautaires, la com-com nous a attribué deux journées et demie de point à temps. Les routes du pont de la Grange vers le Loge Nord et de Lavaud vers Vergnedonde ont employé ces 2,5 journées.

Par ailleurs, nos employés communaux repassent systématiquement tous nos chemins afin de boucher tous les trous au moins une fois par an.

Pour 2018, nos besoins seront très importants notamment dû à l'hiver très pluvieux que nous subissons.

Nous essaierons de répondre au mieux aux besoins de chacun sur l'ensemble de la commune.

Les responsables de la voirie.



Projet de parc éolien

Le projet éolien développé par la société Neoen suit son cours. Il avait été présenté aux maires de Dompierre-les-Églises et Villefavard en avril 2015. Chacune des parties prenantes du projet, les propriétaires et exploitants du site puis la DREAL, ont manifesté un intérêt certain, ce qui a conforté le développeur dans la poursuite de ce projet de six aérogénérateurs. En 2016 les études écologiques (faune/flore, avifaune, chiroptères...), ainsi qu'acoustique et paysagère ont permis de valider la faisabilité du projet éolien baptisé « Moulin à Vent ».

Suite aux permanences d'informations fructueuses destinées aux riverains durant le mois de novembre 2017, le dossier d'autorisation environnementale a été déposé auprès de la DREAL pour instruction. En parallèle, Neoen a mandaté un bureau d'études pour réaliser des mesures de vent durant une année grâce à un mât de mesure. Son installation sur le site est prévue pour le mois de mai 2018.

